

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 7 JUIN 2004**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 7 juin 2004

Aujourd'hui, à quatorze heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 36 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- n^o 47 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants
- n^o 52 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.

